

Bertrand Nouailles  
Président de la Régionale de l'association  
des Professeurs de Philosophie de l'Enseignement Public  
APPEP

À la DEC,  
À Mme Numa  
Inspectrice Régionale de philosophie

Objet : organisation baccalauréat épreuve HLP, philosophie

Madame Anne-Catherine Harnois, Madame Marie-Laure Numa,

Je me permets de vous faire remonter un certain nombre d'observations que la Régionale de l'APPEP a recueillies à propos de la passation en cours du baccalauréat.

Alors que les correcteurs de l'épreuve d'HLP ont clôturé leur lot, ils ont été confrontés à un certain nombre de difficultés qui ont rendu leur tâche difficile, voire ingrate.

En effet, concernant ces verrouillages, ils n'ont reçu que très tardivement l'information selon laquelle aucun correcteur ne devait verrouiller le lot, tant qu'il ne possède pas l'assurance que l'autre correcteur, en charge de l'autre partie de l'évaluation, ait fini la sienne. Cette information trop tardive n'a donc pas empêché que certains, par ignorance, le fassent.

De façon plus générale, les collègues ont regretté un manque d'informations concernant la co-correction sur le logiciel Santorin, découvrant au fur et à mesure les problèmes – par exemple que les correcteurs de lettres et de philosophie avaient accès réciproquement à leur appréciation et à leur note. Il était dès lors possible que l'un puisse effacer par inadvertance l'appréciation ou la note de l'autre.

Les inspections ont demandé que les correcteurs des deux disciplines puissent communiquer entre eux ; mais comment faire quand aucun n'a les coordonnées de l'autre ? Finalement, bien trop tard là aussi, certains ont découvert la possibilité d'échanger via la messagerie Santorin. Certes, des tutoriels ont été envoyés par la DEC, mais ils ne sont pas la panacée.

Enfin, des copies se sont ajoutées au fil de l'eau, même si c'est très peu. Même si la nécessité parfois l'impose (un correcteur qui tombe malade durant son évaluation par exemple), nous attirons l'attention sur le fait que cela doit être l'exception, et non une habitude prise.

Concernant maintenant l'organisation de l'épreuve de philosophie, nous constatons comme l'année dernière que le lieu des commissions d'entente et d'harmonisation ne nous est pas communiqué, ni l'heure exacte de début (il est écrit : « le matin »). Or cela peut poser des problèmes d'organisation pour des collègues qui auraient des enfants en bas-âge, ne sachant pas comment organiser leur venue. Il me semble qu'il est possible de savoir au moment des convocations le lieu des réunions d'entente et d'harmonisation. À moins, mais je ne saurais prêter une telle intention, que par une information parcellaire vous encouragez les professeurs à privilégier la visioconférence. Du reste, la formule employée sur la convocation laisse songeur : « et éventuellement dans la mesure du possible par visioconférence ». Si l'on comprend bien les

évidentes raisons financières aux yeux du Rectorat à privilégier la visioconférence, nous savons dans la pratique que nous ne sommes jamais à l'abri de dysfonctionnements qui font alors perdre un temps précieux. Par ailleurs, les échanges sur les copies sont beaucoup plus faciles et beaucoup plus fluides lorsque nous sommes présents dans une même salle. Privilégier la visioconférence nous apparaît comme une fausse bonne solution, si ce n'est à la marge pour des collègues habitant très loin.

Surtout, des collègues me font remonter un problème de taille. Les professeurs de philosophie ayant corrigé l'épreuve écrite d'HLP se retrouvent convoqués et pour corriger l'épreuve de philosophie du tronc commun, et pour le Grand Oral, et pour les épreuves de rattrapage – le flou demeure du reste quant aux modalités du rattrapage de l'épreuve d'HLP.

Certes, je comprends que vous soyez face à la quadrature du cercle, car le vivier des correcteurs en philosophie est limité, de sorte que rééquilibrer la charge de travail des uns conduirait à accentuer la charge de travail des autres. Ainsi si plus de professeurs de philosophie sont convoqués au Grand Oral, c'est autant de copies de l'épreuve du tronc commun en moins à corriger et donc à répartir sur le reste des correcteurs restant, ce qui augmente *de facto* le nombre de copies et ainsi accroît leur charge de travail alors que les délais de correction sont de plus en plus courts.

Toutefois, à première vue, le nombre de collègues corrigeant HLP ne correspond pas au nombre de collègues enseignant HLP – puisque certains interviennent en classe de Première, et d'autres se partagent les classes de Terminale quand il y a plusieurs groupes. Il serait possible de mettre à contribution pour le Grand Oral des collègues non convoqués pour la correction des écrits d'HLP.

Enfin, il serait plus qu'heureux que le rectorat envisage une revalorisation des indemnités qui ne correspondent plus du tout au coût réel des logements et des frais effectifs de déplacement. Il n'est pas normal que des correcteurs paient de leur poche pour assurer une mission nationale qu'on leur enjoint de faire.

Je sais que vous faites tout ce que vous pouvez, très certainement aussi en subissant des baisses de moyens. Mais l'intérêt général exige de prendre en considération les situations réelles des uns et des autres. Imposer à un professeur de philosophie qui vient juste de finir l'année, qui a dû jongler entre ses cours, les corrections des épreuves d'HLP, et les réunions afférentes, d'enchaîner ensuite des missions toutes plus éprouvantes les unes que les autres, c'est ne pas tenir compte d'un stress et d'une fatigue accrus qui ne peuvent d'abord que lui nuire, et ensuite qu'être préjudiciables à la bonne organisation du baccalauréat.

Je vous prie de croire, Madame Harnois, Madame Numa, en notre dévouement pour un baccalauréat de qualité.

Bertrand Nouailles.